

La relecture du PLUH Grappinière et Petit Pont



Les enjeux (1/3)

- Renforcer la place et l'intégration de Vaulx-en-Velin dans l'agglomération lyonnaise et dans le Centre-Est,
- Privilégier le renouvellement de la ville sur elle-même pour préserver le capital nature et agricole de la Ville,
- Intégrer les vigilances et exigences liées à l'eau (risques d'inondation et préservation de la ressource) dans le développement de la commune,



Les enjeux (2/3)

- Faire rimer renouvellement urbain de la ville et préservation des patrimoines (bâties et paysagers),
- Accompagner la croissance de la ville de transports collectifs, services et équipements urbains attractifs et adaptés aux besoins des habitants,
- Renforcer la place de la nature et de l'eau au cœur de la ville,



Les enjeux (3/3)

- Conforter l'offre d'emploi sur la commune en préservant la diversité des activités économiques,
- Garantir un équilibre et une complémentarité des différentes offres commerciales de la ville.



Les qualités du Petit Pont - Grappinière

- La grande diversité des paysages naturels : Grand Parc, zone de captage, terres agricoles du Velin,
- Une présence du végétal dans la ville plus marquée sur Vaulx-Nord : Parc Elsa Triolet, Ilots de jardins partagés, rues et allées plantées,

=> La reconnaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis, paysagers et naturels, est un volet essentiel du projet de ville.



Les grandes orientations du projet de territoire (1/3)

- Un développement de la ville près du réseau de transport collectif (TC) : C3 en site propre de St Jean à La Grappinière, renforcement de la desserte en TC sur le secteur Villeurbanne – St Jean – Mas,
- Des équipements et service à la hauteur des ambitions du développement de la ville,
- La Grappinière restructurée (ZAC) va continuer à évoluer vers un quartier plus attractif, plus convivial, plus verdoyant, organisée autour d'un pôle de commerces de proximité.



Les grandes orientations du projet de territoire (2/3)

- Développer un réseau d'aménagements et de promenades modes doux,
- Contribuer à la requalification de l'entrée de l'agglomération par l'A42 (requalification paysagère de secteur des Puces du Canal),
- Maintenir voir renforcer une offre de commerces de proximité (requalification du Centre Commercial de la Grappinière),
- Pérenniser sur Vaulx-Nord le dynamisme de la ZFU.



Les grandes orientations du projet de territoire (3/3)

- Vaulx-en-Velin un Ville qui garde son authenticité et reste attentive à ses patrimoines (Petit Pont),
- Préserver la couronne agricole et naturelle au nord de la ville : le Grand Parc, l'Île de Crépieux-Charmy, terres du Velin,...
- Conforter la place de la nature et du végétal dans la ville (trame verte et bleue),
- Encourager un verdissement et paysagement des zones d'activité de la commune.



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

- La revendication d'une vraie identité des quartiers concernés qui doivent être traités à égalité avec les autres.
- Circulation : les deux quartiers de la Grappinière et du Petit Pont sont des portes d'entrée de la Ville. L'avenue du 8 mai 1945, axe d'entrée et voie structurante du quartier, doit être retravaillée et permettre une circulation apaisée où « trafic intense » et riverains puissent vivre ensemble sans conflit d'usage (le travail doit porter surtout sur le secteur Petit Pont). De même la « Porte du Petit Pont » et la « Porte de la Grappinière » sont à faire émerger et mettre en valeur.



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

- Mode doux :
 - Les modes doux sont à développer et protéger,
 - Une liaison entre la Porte du Petit Pont et la Porte de la Rize est à créer en suivant l'ancienne digue où pourront être créés un parcours de santé et de zones de pratique libre du sport (voir les exemples de la Balme le long du Canal ou le projet identique de la Grappinière entre But en Or et la digue).
- Transports en commun : la desserte en TC de la Grappinière doit être maintenue et celle du Petit Pont mise en place (passage d'un bus (37 par exemple) avenue du 8 mai 1945).



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

- Les équipements publics sur ces quartiers sont en **perte de vitesse**. Ainsi la maison de retraite est destinée à fermer et la cantine Wallon va être libérée. Des équipements publics doivent donc être prévus en ces lieux et les sites concernés être réservés pour des activités de type :
 - Accueil des jeunes,
 - Accueil des personnes âgées,
 - Lieux d'activités sportives.
- Zone agricole : les terrains situés au Nord entre la Grappinière et l'A42 doivent être préservés. Une utilisation tournée vers le sport (piste de BMX, ou golf par exemple) peut être travaillée.



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

- **Espaces verts** : le secteur est assez verdoyant mais peu de zones sont réservés, protégées ou à mettre en valeur. Cela doit évoluer et l'ensemble des parcs ou zones boisées/plantées doivent être valorisées et conservés (cas du terrain « Bidon », du square Grégoire, du site de l'actuel bâtiment D de Grand Lyon Habitat ou du terrain de boules à l'extrême Nord-Est de la Grappinière qui doivent être transformés en zones de type N2).

NB : la typologie « espaces verts à mettre en valeur » doit être mieux suivie et il doit être impossible de supprimer les végétaux dans de telles zones ; cela n'est pas le cas et très souvent les arbres sont coupés, en plus sans aucune compensation.



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

- **Activités économiques :**

Les zones de type industriel doivent être conservées en :

- Encourageant leur verdissement,
- Privilégiant la qualité des occupants,
- Permettant l'arrivée de quelques petits commerces en leur sein (en particulier dans l'une ou l'autre des ZI Petit Pont).

Le centre commercial ancien de la Grappinière doit être démoli au plus vite et céder la place à des commerces de qualité dans un environnement de qualité (gestion des déchets, bonne organisation du stationnement, entretien des espaces publics).



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

- Le patrimoine de ces quartiers réduit au monument « Le Petit pont » et quelques maisons de la fin du 19^e siècle sans grande qualité patrimoniale, doit être valorisé. « Le Petit Pont » doit devenir une porte d'entrée de la ville qualitative, où doivent ressortir l'histoire de la Ville et ses caractères verts et aqueux.



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

- L'habitat privilégié du Petit Pont doit rester le pavillon.
- L'habitat privilégié de la Grappinière qu'est le bâtiment collectif social doit se mixer avec des habitats individuels ou collectifs libres privés. Il doit aussi être mis en valeur par la préservation de zones d'espaces verts et la mise en valeur des arbres existants.



PLUH du CdQ Petit Pont-Grappinière 2015

Les deux quartiers de la Grappinière et du Petit Pont doivent se raccorder aux quartiers qui le touchent et ainsi se compléter.

⇒ Des liens doivent se faire et se voir. Le Parc Elsa Triolet doit être connecté à la Grappinière où toutes les barrières physiques doivent disparaître à terme et de nouveaux espaces végétalisés doivent être créés.



Le plan de zonage d'origine



Le plan de zonage futur

